

La dernière réunion qui s'est tenue le 26 janvier 2011 a donné lieu à des échanges sur l'AGFF, les droits familiaux et conjugaux et le pilotage des régimes.

A noter que les sujets particulièrement importants que sont la valeur du point et son prix d'achat dans chacun des régimes Arrco et Agirc ainsi que la question des cotisations n'ont toujours pas été abordés. Pour plaquer le porte parole de la délégation patronale, on pourrait dire qu'à ce stade, on en est toujours aux préliminaires en termes de négociations, même si les choses commencent malgré tout à se préciser.

Ainsi, la délégation patronale a fait savoir qu'elle était pour une « prorogation » de l'AGFF avec un maintien des taux de cotisations actuels (2 % en dessous du plafond de la Sécurité sociale et 2,2 % entre 1 et 4 plafonds). Rappelons que l'AGFF permet que les salariés de moins de 65 ans puissent bénéficier d'une retraite complémentaire sans abattement. Les Organisations Syndicales restent convaincues que cette « prorogation » n'est pas la solution. Elles proposent que le départ avant 65 ans sans abattement soit inscrit dans la réglementation des régimes. Si la partie patronale s'y refuse, c'est parce qu'elle entend continuer à jouer de l'AGFF comme d'un instrument de chantage. Comme elle l'avait déjà indiqué lors des précédentes réunions, cette « prorogation » de l'AGFF doit comporter des contreparties.

Dans le même temps, la partie patronale a indiqué qu'elle était pour un alignement sur les régimes de

base en matière d'âge, ce qui signifie que l'âge de la retraite sans abattement passerait de 65 à 67 ans. Au motif de la cohérence entre régimes de base et complémentaires, le Medef entend imposer de nouvelles régressions dans les régimes Arrco et Agirc.

Son début de positionnement sur les droits familiaux et conjugaux montre ce qu'il pourrait en être des contreparties précédemment évoquées. Après qu'elle a rappelé que la politique familiale n'était pas, selon elle, du ressort des régimes de retraite, elle a par exemple demandé que soient effectués des chiffrages sur :

- l'alignement à 5 % des majorations pour 3 enfants et plus,
- la baisse des taux de réversion de 60 % à 54 %,
- le passage de l'âge minimum pour pouvoir bénéficier de la réversion de 55 à 60 ans à l'Arrco (tous les salariés), voire 62 ans à l'Arrco et à l'Agirc (cadres).

Seules l'information des salariés et leur intervention seront de nature à empêcher que cette négociation ne se conclut par de nouveaux reculs sociaux.

A l'occasion de la prochaine réunion, qui se tiendra le 24 février prochain, la CGT et la FSU proposent de faire intervenir les salariés auprès de leurs directions d'entreprises.

De plus, en lien avec le combat mené en 2010 contre la réforme des retraites, nous appelons à des rassemblements devant les chambres patronales.

En Charente-Maritime rassemblement interprofessionnel le :

Jeudi 24 février 2011
à 11 heures
devant le siège du MEDEF, à La Pallice

Nous demandons à nos syndicats d'inciter les salariés, les privés d'emploi les retraités, à utiliser tous les moyens à leur disposition pour participer le plus nombreux possible à ce rassemblement.

Il en va de l'avenir de nos pensions à tous !